

COMMENT UTILISER LA CARTE DE TRANSPORT ?

L'élève doit obligatoirement être muni de sa carte de transport scolaire, et doit toujours être en mesure de la présenter au conducteur et au vérificateur en cas de contrôle.

Pour les élèves ayant une carte de transport valable sur un réseau de transport urbain (STAS – Ligne régionale ou TCL) ou SNCF, la validation est obligatoire à chaque montée et tout défaut de validation fera l'objet d'une contravention en cas de contrôle.